Séance du conseil municipal du 24 Février 2022 – 20 h 30 Présents tous les conseillers en exercice

M. CLUZEL Bastien a été désigné secrétaire

Ordre du jour:

Approbation compte rendu séance du 28 janvier 2022

Devis ACT Pont Bascule

Repas fournis inter génération

Changement défibrillateurs

Saisine Conseil Départemental et CCLP -subvention école

Prix de vente des lots 4 et 5 – Bel Air

Busage Lotissement Les Coteaux de Bel Air

Vente presbytère Ségur

Modification horaires temps de travail

Questions diverses

Approbation du compte rendu du 28/01/2022 : approuvé par 14 voix pour

Devis ACT Pont Bascule

M. le Maire présente à l'assemblée un devis de travaux pour la remise en ordre et conformité du Pont Bascule pour un montant HT de 6350 €. Si le devis est validé, l'intervention est programmée dans les jours qui suivent. Devis validé à l'unanimité.

Précision : les conditions d'accès et d'utilisation de l'équipement restent inchangées.

Repas fournis inter génération

Un repas pris en commun est proposé le mardi aux résidents du foyer ainsi qu'aux séniors de la commune qui le souhaitent. Les tarifs appliqués à ce jour sont de 7,20 € pour le repas de midi et 8,25 € pour le repas de midi avec le complément du soir. Le prestataire qui assure la fourniture des repas a procédé à une augmentation de ses tarifs, Monsieur le Maire interroge l'assemblée et propose de modifier les tarifs à 7,50 € pour le repas de midi et 8,50 € pour le repas de midi avec le complément du soir.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte la proposition

Fixe avec effet au 1er juin 2022 les tarifs comme suit : 7,50 € pour le repas de midi et 8,50 € pour le repas de midi avec le complément du soir.

Mme ROMIGUIERE Ch préviendra les animatrices du foyer de cette décision.

Changement défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont présents sur la commune, un sous le vestiaire à Ségur et un à St Etienne de Viauresque, dans la salle communale. Ces modèles même si leur entretien est assuré régulièrement dépassent les 10 ans d'âge et sont un peu désuets. Après une sollicitation de notre part pour le renouvellement des consommables, électrodes et batteries, le fournisseur nous a proposé 2 devis : un premier pour le remplacement des consommables qui s'élève à 451,00 € HT et un deuxième pour les reprises et remplacements des deux appareils pour un montant de 1502,00 € HT.

Après discussion les élus décident de procéder au remplacement des deux défibrillateurs, s'interrogent sur éventuel soutien financier du conseil départemental et soulignent la nécessité de rappeler sur le site de la commune, Facebook le positionnement des appareils.

Saisine Conseil Départemental et CCLP -subvention école

Le projet de nouvelle école est à l'étude et la présentation de l'APD est prévue vers le 15 mars. Ce programme de travaux peut bénéficier du soutien financier de partenaires, l'Etat, le conseil départemental et la CCLP, une saisine des différents partenaires doit être faite en ce sens.

Prix de vente des lots 4 et 5 – Lotissement Les Coteaux de Bel Air

M. Vidal et Valette impliqués par ce point ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Monsieur le maire a été saisi d'une demande d'acquisition des lots n°4 et 5 du lotissement, demande assortie d'une remise de 11000 € correspondant à la valeur de la grange. En effet la particularité du lot 5 est la présence d'une grange valorisée à hauteur de 11000 € lors de la délibération du 4 juin 2018, fixant le prix de vente de l'ensemble des lots.

Après discussion les élus par 12 voix pour, acceptent de suspendre l'appel des 11000 € aux conditions que les deux lots soient achetés et que la démolition de la grange s'il y a lieu soit entièrement à la charge des acquéreurs.

Busage Lotissement Les Coteaux de Bel Air

Pour mémoire un violent orage avait fortement endommagé la voirie et le pluvial du lotissement. Afin de remettre en ordre ce dommage, une proposition de passer une canalisation dans le drain de pierre a été faite. L'assemblée valide par 14 voix pour ces travaux mais suggère d'attendre pour leur réalisation de voir si l'acquisition des lots 4 et 5 aboutie et éviter une nouvelle dégradation.

Vente presbytère Ségur

La commission bâtiment réunie début févier a donné un avis favorable à la cession du presbytère de SEGUR immeuble vacant. Deux agents immobiliers ont été consultés pour une estimation du bien. Le premier a rendu son jugement et évalue le bien entre 95 à 100 000 €. Sans attendre le deuxième positionnement l'assemblée valide par 14 voix pour, la cession du presbytère de Ségur.

Modification horaires temps de travail

Depuis le départ en retraite de deux agents communaux une réorganisation des postes et taches s'est opérée. Après quelques semaines de fonctionnement les modifications peuvent intervenir, ainsi il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de 21 h, d'augmenter les temps de travail de l'adjoint administratif et de l'adjoint technique.

Ouestions diverses

Projet Ecole: Retour du rapport de l'étude de sol, document aussitôt transmis à l'architecte. Selon les éléments du rapport le ferme se situe à 5 m environ et la zone n'est pas inondable. Intervention demain de l'entreprise en charge du diagnostic amiante sur la classe de l'abri bus destinée à être démolie. Réunion avec l'architecte prévue le 3 mars à 8 h pour présentation des modifications apportés au projet suite aux observations du conseil.

Les entreprises mandatées ne respectent pas toujours tous les termes de la convention et modifient la configuration des travaux et sollicitent parfois l'intervention des collectivités. Les travaux d'élagage acceptés et financés par la commune sur la route des Plos entrent complètement dans ce contexte. Envisager un recours vers le SIEDA.

Demander une intervention ENEDIS pour un problème constaté Route des Plos, sur un poteau béton sur lequel les attaches ont cassé.

Monde et Multitudes

L'association s'est rapprochée de la commission culture pour proposer ses services et accueillir une projection de film. Avis reservé de l'assemblée en souvenir d'une expérience antérieure peu concluante.

Église de St Agnan

Le Conseil département organisateur du concours du prix du patrimoine, a retenu St Agnan comme site pour la remise de l'ensemble des prix. Cette manifestation prévue le 24 mars limite le nombre de participant. Chaque récipiendaire doit proposer une liste d'environ 10 invités. Pour Ségur, M. le maire les adjoints, Mme Giletti, restauratrice, M. Sohotodo et Girbelle, prêtres, M. Capoulade, ancien Maire et des membres de l'association.

Éboulement d'un mur de soutènement sur le chemin de la cote de Guirla : pas de solution à ce jour. Une proposition d'organiser une ou deux journées d'entretien du village de Ségur est évoquée.

Associer les riverains, les bénévoles au nettoyage et à l'embellissement du bourg.

Périodes pressenties : un vendredi en avril en présence de l'agent communal, et un samedi en mai pour joindre les enfants. Journées possibilité également dans les autres bourgs.

Déménagement bibliothèque

Une réunion s'est tenue avec pour optique de redynamiser la bibliothèque, élus, bénévoles y ont participés. Décisions prises :

Une fresque va être réalisée sur un des murs de la salle inter génération, salle où se trouve la bibliothèque actuellement. Le transfert des ouvrages et la bibliothèque au 2ème étage du foyer dans une salle utilisée par Familles Rurales est acté. Vérifier la connexion internet de cette salle et intervenir si besoin. Prévoir une intervention-ménage de la salle par l'agent qui intervient déjà dans la structure. Le déménagement est prévu le 17 mars.

Un appel à bénévoles pour faire vivre la bibliothèque est fait.

Une nouvelle réunion est prévue le 31 mars pour organiser avec la structure de Vezins les 20 ans des foyer intergénération.

Pour la réalisation de la fresque, il est nécessaire de réaliser un enduit sur le mur support. Un devis est demandé au plaquiste.

Nouveaux arrivants : plusieurs questions et remarques sont soulevées

Comment accueillir et permettre l'intégration des nouveaux arrivants. Comment communiquer sur le parc immobilier disponible à la location ou à la vente. Faut-il envisager une cérémonie d'accueil ? si oui à quel moment ?

L'idée de constituer un groupe de travail est abordée.

Lecture du bilan de fonctionnement des gîtes :

Avec un chiffre d'affaire de 15649 € et un montant de charges de 10585 €, l'année 2021 permet de dégager un solde positif de 5064 €.

Séance levée à 23H00.

Gilles PLET, Maire